

Éducation prioritaire : une nouvelle contre-réforme !

Depuis la rentrée scolaire 2013, à grand renfort de communication et de pseudo-concertations, on nous annonce une vaste réforme des ZEP, censée améliorer les conditions d'apprentissage de nos élèves et les conditions de travail des personnels.

Le jeudi 16 janvier, le ministre de l'Éducation nationale a rendu publiques les 14 mesures-clés de la réforme. Celles-ci laissent apparaître que seule une petite minorité des établissements bénéficiera des décharges sur temps de travail.

Et pour tout le monde, l'application de cette réforme, ce sera management, hiérarchie, contractualisation : en somme, plus de pression et une dégradation des conditions de travail.

S'opposer à la réforme de l'éducation prioritaire? Un enjeu majeur, présenté en 4 arguments par Sud éducation Créteil.

Argument n°1 - Les quelques améliorations promises: seulement pour les ECLAIR ?

Le texte du Ministère



"Du temps sera dédié à la formation, au travail en équipe et au suivi des élèves **dans les réseaux les plus difficiles** :
- au collège : une heure et demie par semaine
- en primaire : 9 jours par an" (mesure 7)

"Un infirmier scolaire supplémentaire dédié aux écoles et un assistant social, **dans les réseaux les plus difficiles**" (mesure 14)

"Une rémunération véritablement attractive permettra de stabiliser les équipes de l'éducation prioritaire. **Dans les réseaux les plus difficiles**, l'indemnité d'exercice en éducation prioritaire sera doublée et dans le reste de l'éducation prioritaire, elle sera majorée de 50%." (mesure 9)

L'analyse de SUD

Les décharges horaires ? On est pour. Mais ici, elle est réservée à une petite minorité de collègues (voir encadré) ! De plus, elle est troquée contre des réunions supplémentaires. Ce n'est pas une prise en compte de la pénibilité !

Par ailleurs, comment croire que dans les écoles REP +, les moyens alloués permettront de remplacer les équipes entières 9 jours par an ?

Enfin, l'augmentation des primes est répartie de manière très inégalitaire (voir encadré), ne compte pas dans les cotisations salariales et ne compense pas le gel des salaires depuis 4 ans !

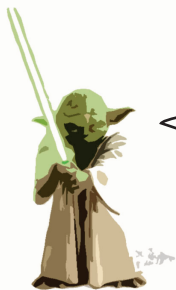
Des moyens pour une minorité !

Décharge horaire, prime doublée.. Seuls les "réseaux les plus difficiles", ou REP +, seront concernés. Qu'est-ce que cela signifie ? Peillon a chiffré les REP + en conseil des ministres le 15 janvier à 350. Or, les réseaux ECLAIR sont au nombre de... 333 au niveau national.

Donc on peut supposer que "réseaux les plus difficiles", ou REP+ = ECLAIR.

Or, dans l'académie de Créteil, les ECLAIR représentent seulement 21,4% de l'éducation prioritaire. Sur l'ensemble du territoire, les ECLAIR représentent 33% de l'éducation prioritaire.

Pour les autres, les ZEP classiques donc, cela signifie: aucune décharge horaire, et une augmentation de la prime mensuelle de 50 % (soit 50 euros en collège!).



Les annonces du Ministère le 16 janvier ne doivent donc pas faire illusion. Une grande majorité des enseignant-es travaillant dans l'éducation prioritaire ne seront pas concerné-es par les quelques promesses de cette réforme en terme de décharge de temps de travail, d'augmentation de la prime ou de recrutement de personnels santé-sociaux supplémentaires ! Seul-es les enseignant-es des futur REP + (actuels ECLAIR ?), soit 1/3 de l'éducation prioritaire, sont concerné-es.

Union syndicale
Sud Créteil
Education

Union syndicale
Solidaires

Argument n°2 - Les ZEP deviennent l'étendard de l'école libérale et managériale

Le texte du Ministère



"L'affectation des enseignants pourra avoir lieu sur la base du volontariat sur des postes spécifiques (affectation au barème après entretien et après avis de la commission administrative paritaire)." (mesure 9)

"Afin de donner aux réseaux une souplesse financière pour mener à bien des projets qui nécessitent du matériel léger (outils d'enregistrement pour des pratiques langagières par exemple), l'intervention de partenaires (associations, chercheurs, formateurs externes, etc.) ou l'organisation d'événements (réunions de parents, spectacles, expositions de travaux, forum des métiers, etc.), chaque académie disposera d'une ligne budgétaire dédiée à l'éducation prioritaire, à mobiliser en fonction des projets." (mesure 11)

L'analyse de SUD

La logique du recrutement sur des postes profilés, c'est l'individualisation du recrutement et de la carrière: c'est la porte ouverte aux collusions d'intérêts, à la soumission aux directives issues de la hiérarchie, et au pouvoir des chefs d'établissements sur les personnels.

Vous voulez de l'argent pour votre école, pour votre collège? Montez des projets. Vous n'êtes pas assez "dynamiques", vous ne voulez pas passer votre temps à faire de la paperasse et des réunions? Tant pis pour vous, vous aurez moins que les autres. Ce qui est en jeu ici, c'est la contractualisation des moyens alloués par l'académie, dans le cadre de la concurrence entre établissements.

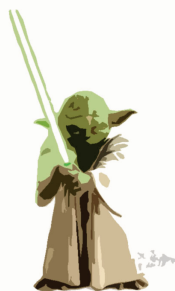
Réforme Peillon = poursuite de la réforme ECLAIR ?

Les CLAIR puis ECLAIR (Ecoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) sont une nomenclature créée en 2010-2011. Ses caractéristiques étaient les suivantes:

-l'objectif était le traitement sécuritaire de la difficulté scolaire (comme aujourd'hui, avec Peillon qui veut aujourd'hui créer 500 postes d'Assistants Prévention Sécurité)

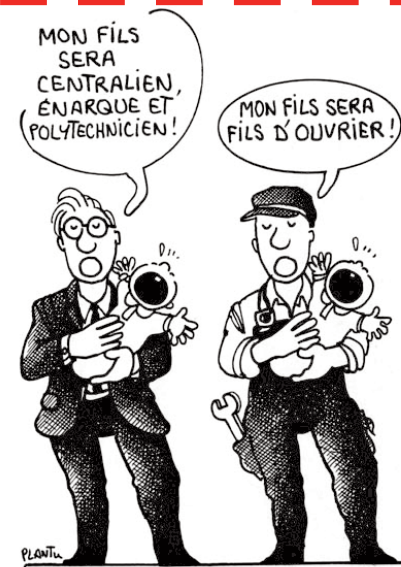
-les ECLAIR avaient une marge de manoeuvre pour recruter des enseignants sur profil, dans le cadre d'un mouvement spécifique. C'est ce qui est prévu dans la réforme actuelle

-l'institution des ECLAIR prévoyait la création de postes de gardes-chiourmes avec les "préfets des études". C'est la logique de la réforme actuelle avec les "experts de terrains", "coordonnateurs de réseau" et autres coordonnateurs de discipline, dont le rôle se voit renforcé (voir argument n°3).



En réalité, la réforme va empirer la situation des salariées de l'éducation prioritaire. En effet, elle renforce le pouvoir de la hiérarchie administrative en laissant la possibilité au recrutement sur profil et avec entretien. Elle contraint les enseignant-es à faire toujours plus de zèle pour que leur école ou établissement garde ses moyens. La contractualisation de moyens académiques est inacceptable, car elle va mettre les établissements en concurrence entre eux, en suscitant toujours plus de pression pour les personnels. Pour la réforme, l'éducation prioritaire devient un nouveau laboratoire de l'école libérale et managériale, avec son cortège inévitable de souffrance au travail.

Face aux contre-réformes,
organisons la contre-attaque!



Argument n°3 - La réforme: chantage à la pédagogie (...celle du socle commun et du tout-numérique!)

Le texte du Ministère



“Un enseignant référent encadre les élèves deux heures par semaine dans des activités d’accompagnement scolaire en ligne, individualisé et interactif, fondé sur un dispositif numérique innovant. Un site ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 propose aux élèves de **prolonger l’accompagnement hors de l’établissement** grâce à des ressources numériques accessibles depuis son domicile.” (mesure 4)

“Des experts de terrain, pilotés par les corps d’inspection, viendront conseiller les équipes et animer les échanges. Ces équipes de formateurs seront partiellement déchargées de leur service d’enseignement et bénéficieront de formations de formateurs.” (mesure 8)

“Un pilotage renforcé à tous les niveaux.

Un comité de pilotage national permettra d’assurer la cohérence et la continuité de la politique d’éducation prioritaire. **Un conseiller technique sera nommé auprès de chaque recteur** et dans les départements concernés par un nombre significatif de réseaux. Au niveau local, les comités de pilotage de réseau seront relancés et **chaque réseau disposera d’un coordonnateur de réseau dédié, recruté sur profil.**”

L’analyse de SUD

Le numérique recette miracle pour faire réussir les élèves? Ou alors aubaine financière pour l’industrie informatique? Un logiciel remplace-t-il des profs? Et quid du coût d’accès à l’informatique pour les familles? Quelle charge de travail supplémentaire pour les enseignant-es? Quels moyens, notamment humains, alloués à l’installation et à la maintenance de nos réseaux vétustes?

La formation entre pairs? On est pour. Mais ici, c’est simplement un moyen en plus pour l’inspection pour faire passer ses “recettes miracles” censées améliorer les conditions d’apprentissage de nos élèves, et contrôler qu’elles soient bien appliquées.

Des experts toujours plus éloignés du terrain viendront pour nous dire ce qu’il faut faire. La solution aux difficultés des ZEP viendrait donc de l’inflation bureaucratique! Ces “conseillers techniques”, ces “coordonnateurs de réseau” viendront nous expliquer que ces difficultés viennent des pratiques pédagogiques et non des seuils de classe...

Référentiel = école du socle ?

La réforme annonce la mise en place de repères “communs pour toute l’éducation prioritaire, grâce au « référentiel »” dont l’objectif est d’offrir “à l’ensemble des acteurs de l’éducation prioritaire un cadre structurant de principes d’actions pédagogiques et éducatives reconnues comme principaux leviers de la réussite des élèves” (mesure 10).

Or, quels sont ces “leviers de la réussite des élèves”? Pas de surprise, c’est encore une fois le socle commun. Le levier n°1 du référentiel énonce ainsi l’objectif suivant: “garantir l’acquisition du « Lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l’école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun”.

Dans la réforme, l’éducation prioritaire devient le laboratoire privilégié du socle commun de compétences. Celui-ci est plus que jamais le vecteur d’un enseignement au rabais, de la reproduction des inégalités scolaires et de l’adaptation de l’école aux exigences de l’entreprise. Et aujourd’hui, le Ministère se dote de moyens de contrôle et de pression : de nouveaux personnels viendront s’assurer dans les écoles et établissements que le socle commun est bien appliqué...



Pour le Ministère, si l’éducation prioritaire fonctionne mal, c’est une question de pédagogie: appliquons le socle commun, et nos élèves réussiront !! Ce chantage à la pédagogie va devenir la norme dans le fonctionnement des établissements. En effet, la réforme instaure toute une série de sous-fifres de l’inspection (experts de terrain, coordonnateurs de réseau, conseillers techniques...) qui viendront porter la bonne parole du socle... et vérifier qu’on l’applique bien. Sans parler du fait que ce discours pseudo-pédagogique permet de masquer à peu de frais celle des manques de moyens.



Argument n°4 - Les moyens déployés sont de toute manière insuffisants

Le texte du Ministère



“La scolarisation des enfants de moins de 3 ans sera progressivement assurée dans l’ensemble des réseaux de l’éducation prioritaire” (mesure 1)

“chaque école en éducation prioritaire bénéficiera d’un poste « plus de maîtres que de classes »” (mesure 2)

“un accompagnement continu jusqu’à 16 h 30 pour les élèves de 6e (...) Pour en garantir l’efficacité, les heures d’accompagnement éducatif seront effectuées par petits groupes d’élèves et devront répondre à des objectifs pédagogiques et éducatifs précis. Elles seront donc coordonnées par un enseignant référent et prises en charge soit par des enseignants, soit par des assistants d’éducation.” (mesure 3)

L’analyse de SUD

Les moyens alloués à l’Académie de Créteil pour 2014-2015, comme les années précédentes, ne couvrent pas la hausse démographique. De ce fait, les heures allouées au “plus de maître que de classes” comme à la scolarisation de moins de 3 ans, risquent fort d’être utilisées pour compenser le manque de moyens, ainsi que l’a montré le Comité Technique Académique du 16 janvier (voir synthèse et déclaration de Sud éducation).

L’accompagnement des élèves de 6e jusqu’à 16h30, une mesure forte ? Sur une classe de 6e moyenne, cela représente... 3 heures hebdomadaires (soit 9 à 18 heures par DHG de collège en moyenne), qui seront largement absorbées par les heures supplémentaires qui de toute façon sont en augmentation récurrente dans les dotations horaires ! Rien ne garantit, au contraire, que cela se traduise par une augmentation des heures poste et des moyens vie scolaire !

Rien sur les seuils de classe ! Rien sur les RASED !

Les moyens mobilisés pour cette réforme sont insuffisants ! Le

Ministère ne dégage en effet que 350 millions sur plusieurs années, dont 100 millions pour la première année. A titre de comparaison, le plan de modernisation du rafale financé par l’Etat est de plus d’1 milliard. Et le gouvernement fait cadeau aux entreprises de 30 milliards d’euros en supprimant les cotisations familiales, le déficit devant être comblé par une réduction des dépenses publiques. En appliquant à la lettre le programme du MEDEF, le gouvernement a fait un choix politique. Et ce n’est pas celui de donner des moyens à l’éducation prioritaire.



Permanence de Saint-Denis :

- 9-11 rue Génin,
- 93200 Saint-Denis
- TEL : 01 55 84 41 26
contact93@sudeduccreteil.org

Permanence de Créteil :

- 11/13 rue des archives
- 94010 Créteil Cedex
- TEL : 01 43 77 33 59
contact@sudeduccreteil.org



Toutes nos infos et revendications sur les ZEP sur le site www.sudeduccreteil.org et en flashant le code ci-contre



Alors, délabellisations ou pas ?

Pas d’annonce, dans le document du Ministère, sur une refonte de la carte de l’éducation prioritaire. A quoi peut-on s’attendre ? L’analyse de Sud éducation :

1. Le projet de réforme prévoit une modification des critères, qui ne peut qu’aboutir à une modification de la carte de l’éducation prioritaire. Le classement d’une école ou d’un établissement dans l’éducation prioritaire sera calculé selon un indice qui, d’après le projet de réforme, “prendra en compte la part d’élèves dont les parents ont des professions et des catégories socioprofessionnelles défavorisées, la part d’élèves boursiers, la part d’élèves résidant en zones urbaines sensibles et la part d’élèves arrivant en 6e avec au moins un an de retard”. Avec une modification des critères, on peut craindre des sorties de la carte de l’éducation prioritaire.

2. Cependant, on doit s’attendre à une redistribution des moyens au sein de l’éducation prioritaire, qui donnera plus de moyens aux REP+ et en enlèvera à d’autres. En effet, d’après le document ministériel, “Les moyens seront dès lors attribués en fonction d’une logique de progressivité et de justice ; ils seront renforcés sur l’ensemble de l’éducation prioritaire et le seront encore davantage dans les réseaux les plus difficiles.” Dans le cadre d’une réforme pas cher, il s’agira, de nouveau, de déshabiller Jacques pour habiller Paul. Cela confirme la crainte soulevée par le rapport diagnostic qui a préparé cette réforme, qui soulignait que l’on “on y trouve (dans l’éducation prioritaire) aussi encore des établissements plus favorisés que la moyenne nationale qui ne relèvent plus de cette politique prioritaire”

3. De toute façon, la réforme limite les quelques améliorations promises aux seules REP +, dont on peut se douter qu’elles correspondent aux anciens ECLAIR. De fait, les autres écoles et établissements de l’éducation prioritaire ne verront de la réforme que les inconvénients, à savoir le management, la contractualisation, la libéralisation à outrance. Cela équivaut à sortir les écoles et établissements REP classiques de l’éducation prioritaire nouvelle forme.